



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU

# CONSEIL MUNICIPAL

en date du **29 NOVEMBRE 2007**

\*\*\*\*\*

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil sept, le vingt-neuf du mois de novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal,  
dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la Présidence de Monsieur DELATTRE, Maire – Député Honoraire.

**PRESENTS** : **M. DELATTRE**, Mme CAVECCHI, M. SOUIED, Mme GIRONA, M. DI PIAZZA, Mme CHAPPAZ,  
Mme BAIN, M. CHANUDET, Mme DIDELET, M. SALLOT, Mme DODIN, M. VICOONE,  
Mme BAUGÉ, M. VERBRUGGHE, Mme CATUSSE, M. FINCK, Mme GONZALEZ, M. LANDRY,  
Mme PHILIPPOT, M. LE CAM, M. FERNANDEZ, Mme MOSER, M. YVARS, Mme ROYE,  
M. BOURLIER, Mme DA MAIA, M. PUYRAIMOND, M. DONOT, Mme LEFÈVRE, M. SEBAOUN,  
Mme FERRET, Mme AUBOIN, Mme ROBERT, M. BÉN HABIB, M. BODIOU, M. SANGUIN.

**ABSENTS** : Mme POIGNEAU Absente  
M. LE ROUX Absent  
Mme COHEN Absente

**SECRETARE** : Mme BAUGÉ

\*\*\*\*\*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code des Collectivités Territoriales, il a été  
procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme BAUGÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir  
ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 Octobre 2007 s'est réuni à l'Hôtel de Ville.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

\*\*\*\*\*

**1. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DÉMISSIONNAIRE.**

(Rapporteur M. DELATTRE)

En raison de la démission de Monsieur Michel COTTIN, signifiée par courrier le 11/09/2007, et acceptée par Monsieur le Préfet, il convient de procéder à l'installation de Madame Catherine LEFEVRE, suivante de liste, en application des dispositions de l'article L.270 du Code Electoral.

**2. COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2007.**

(Rapporteur M. DELATTRE)

Le procès verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2007 n'apporte aucune observation. Il est donc adopté à l'unanimité.

**3. RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE – BUDGET VILLE -**

(Rapporteur M. SOUIED)

Les négociations entreprises avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France Nord en vue d'aboutir à une réduction de la charge d'intérêt de l'encours de dette de la ville vont permettre le réaménagement de l'emprunt sur l'Euribor 1 an.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de réaménager l'emprunt par un avenant au contrat initial.**

**4. RÉAMÉNAGEMENT D'EMPRUNT AUPRÈS DU CRÉDIT FONCIER – BUDGET VILLE -**

(Rapporteur M. SOUIED)

Les négociations entreprises avec le Crédit Foncier en vue d'aboutir à une réduction de la charge d'intérêt de l'encours de dette de la ville vont permettre le réaménagement de l'emprunt sur l'Euribor 1 an.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de réaménager l'emprunt par un avenant au contrat initial.**

**5. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE A L'ACQUISITION DE LIVRES POUR DES ÉLÈVES FRANCONVILLOIS SCOLARISÉS AU LYCÉE FERDINAND BUISSON D'ERMONT DANS LE CADRE DES PAEI – ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008.**

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Le lycée Ferdinand Buisson d'Ermont – dont 34 lycéens Franconvillois sont scolarisés – souhaite une aide financière pour l'achat d'ouvrages littéraires dans le cadre de la remise des diplômes de fin d'année et de prix décernés aux élèves. Le Proviseur de l'établissement sollicite une participation de 10 € par lycéen soit au total 340 €.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'accorder une participation communale de 340 €.**

**6. AIDE AUX DEVOIRS ET LEÇONS DANS LES COLLÈGES**

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Dans le cadre de la mise en place, en 2001, d'une aide aux Devoirs et Leçons pour les élèves des collèges en difficulté, le Conseil Général du Val d'Oise y participe financièrement. Aussi, pour contribuer à l'égalité des chances et de la réussite éducative, les séances seront proposées gratuitement aux élèves en difficulté des classes concernées.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'instaurer la gratuité pour l'activité d'aide aux devoirs et aux leçons dans les collèges, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec les Principaux de collèges, les conventions relatives à l'organisation de ces séances.**

**7. ORGANISATION DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT - PROGRAMME 2008.**

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

Cette année, huit classes élémentaires (soit 194 élèves) partiront en classes d'environnement à thèmes différents (la Découverte du Milieu Marin, le Théâtre, la Renaissance, le Patrimoine avec la découverte des plages du débarquement et l'histoire de la deuxième guerre mondiale).

Les séjours s'échelonnent de 3 jours et 6 jours. La dépense prévisionnelle est de 67.060 €, 50% de ce montant est pris en charge par la Mairie, le reste par la famille.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'approuver le programme des classes d'environnement pour l'année scolaire 2007/2008.**

**8. FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE « FRANCONVILLE VILLE SANTÉ – DÉPISTAGE ET PRÉVENTION DE L'OBÉSITÉ». SIGNATURE DE LA CONVENTION.**

(Rapporteur Mme ROYE)

Cette délibération a pour objet de financer les actions menées par le Centre Municipal de Santé dans le cadre de la campagne « Franconville ville santé - dépistage et prévention de l'obésité » afin de dépister et/ou de prendre en charge le surpoids et l'obésité, en particulier chez les enfants. Tout au long de l'année, des actions sont menées (« manger moins bouger plus », forum santé) afin de sensibiliser les Franconvillois au phénomène de l'obésité. Ces actions sont subventionnées à hauteur de 20.000 € par le Groupement Régional de Santé Public (GRSP) d'Ile-de-France.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le GRSP d'Ile-de-France afin d'obtenir la subvention correspondante.**

**9. CONVENTION AVEC LA C.P.A.M. ET LE CERCLE D'ÉTUDES DE KINÉSITHÉRAPIE DU VAL-D'OISE – PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES SÉNIORS.** (Rapporteur Mme ROYE)

Cette délibération a pour objet de conventionner avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise et le cercle d'études de kinésithérapie du Val-d'Oise les conditions de formation d'un éducateur sportif de la municipalité dans le but d'animer des ateliers de prévention des chutes destinés aux seniors. Le coût de cet accompagnement est pris en charge par la CPAM du Val d'Oise.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec les partenaires de cette opération.**

**10. RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL.**

(Rapporteur M. YVARS)

Les opérations de recensement sont sous l'entière responsabilité du Maire et, à ce titre, il convient de procéder au recrutement du personnel chargé de la distribution et de la collecte des imprimés et de nommer un coordonnateur communal. Un forfait net de 900 € leur sera versé.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, FIXE la rémunération des agents recenseurs, à la somme forfaitaire de 900 € net pour les agents recenseurs.**

**11. ADHÉSION AU DISPOSITIF TICK'ART - RÉGION ILE-DE-FRANCE – 2007/2008.**

(Rapporteur Mme DIDELET)

Depuis 2001, la ville de Franconville adhère au dispositif chèque culture, permettant la promotion et le développement culturel en Ile-de-France.

Les bénéficiaires du dispositif sont :

- Les jeunes scolarisés dans les lycées publics et privés conventionnés, lycées d'enseignement général, professionnel, technologique ou agricole franciliens,
- Les jeunes scolarisés dans les centres de formation des apprentis et les organismes de préparation à l'apprentissage franciliens,
- Les jeunes handicapés ou en difficultés, scolarisés dans les EREA franciliens,
- Les jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire et suivis par une mission locale ou en formation dans un organisme financé par la Région Ile-de-France.

Ce dispositif se présente sous la forme d'un carnet à 15 €, comportant huit chèques ne mentionnant aucune valeur, à l'exception du ticket Livre. Il est composé de :

- 2 tickets donnant accès à des spectacles vivants,
- 1 ticket donnant accès aux salles de cinéma art et essai,
- 1 ticket pour l'achat de livres,
- 1 ticket permettant l'accès aux grandes expositions (ticket doublé d'un ticket accompagnateur à demi tarif),

- 1 ticket permettant l'accès à des sites patrimoniaux (ticket doublé d'un ticket accompagnateur gratuit),
- + accès à deux représentations de spectacle vivant dans les établissements culturels partenaires pour l'achat d'un carnet.

La commune a renouvelé sa convention avec la Société Chèque-Lire pour l'année scolaire 2006/2007 avec un renouvellement pour 2 ans par tacite reconduction. Or, ce dispositif Chèque a changé de nom au 1<sup>er</sup> septembre 2007 et s'appelle désormais Tick'Art pour des modalités en tout point identiques. Afin d'acter le changement de nom, il convient de signer une nouvelle convention à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2007, valable jusqu'au 31 août 2008, et renouvelable par tacite reconduction pour une période d'un an dans la limite de 2 fois, soit trois ans maximum, durée du marché public conclu entre la Région et la Société Chèque-Lire.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'accepter les « Tick'Art » pour le paiement des places de spectacles de l'ensemble de la saison culturelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007. AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour la période du 01/09/07 au 31/08/08, les conventions nécessaires avec la Société Chèque-Lire. La Société Chèque-Lire s'engage à rembourser la Commune de Franconville sur la base de 15 € pour les spectacles proposés aux tarifs A et B et 11 € pour les spectacles proposés aux tarifs C et D.**

**12. DEMANDE D'INSCRIPTION DU PROJET DE RÉNOVATION DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ÉCOLE MATERNELLE ÉPINE GUYON, POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2008 DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ.**

(Rapporteur Mme CAVECCHI)

La vétusté des menuiseries extérieures de l'école maternelle Epine Guyon implique que des travaux de rénovation soient entrepris, pour un montant sur devis de 63.604,57€ HT, soit 76.071,07€ TTC. Pour ce faire, une demande de subvention au taux le plus élevé doit être effectuée auprès du Conseil Général.

Par ailleurs, il convient d'inscrire ce programme de rénovation des menuiseries extérieures dans la programmation 2008 des constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré et non dans les fonds scolaires comme initialement envisagé et de solliciter l'autorisation d'effectuer les travaux par anticipation.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, ADOPTE le programme de rénovation des menuiseries extérieures, DEMANDE au Conseil Général du Val d'Oise d'inscrire ce projet dans leur programme de subventions 2008 et l'attribution de subventions au niveau le plus élevé auprès du Conseil Général et de tout autre organisme de financement et SOLLICITE l'autorisation d'effectuer les travaux par anticipation.**

**13. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DOMAXIS.**

(Rapporteur M. VERBRUGGHE)

Depuis 2005 des études ont été menées afin d'entreprendre des travaux pour requalifier les espaces extérieurs du quartier de la Fontaine Bertin, dont la ville est propriétaire des sols : réhabilitation de l'assainissement, de la voirie, des parking, requalification des espaces verts, création d'aires de jeux, création d'un espace de proximité.

Plusieurs partenaires sont associés à ce projet : l'Etat à travers l'ANRU, le Conseil Général du Val d'Oise, la Région Ile-de-France, l'Agence des Espaces Verts.

Unique propriétaire des immeubles de la résidence Fontaine Bertin, la Société DOMAXIS présente à la commune une offre de concours d'un montant de 63.000€ destinée à la réalisation d'une aire de jeux pour enfants dans la résidence.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE l'offre de concours de la Société DOMAXIS pour un montant de 63 000 €.**

**14. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DE LA FONTAINE BERTIN.**

(Rapporteur M. VERBRUGGHE)

Par délibération en date du 22 octobre 2007, le Conseil d'Administration de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France a décidé l'attribution d'une subvention de 75.880 € à la ville de Franconville, afin de contribuer à l'aménagement des espaces verts de la Fontaine Bertin.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire à signer la convention d'aide financière avec l'Agence des Espaces Verts**

**15. AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PARCELLES CADASTRÉES AE 975 ET AE 976 AU PROFIT DU SYNDICAT EMERAUDE ET DE VALESTIS.** (Rapporteur M. FERNANDEZ)

La mise en place de bornes enterrées s'inscrit dans une démarche d'optimisation des collectes. Elles facilitent la collecte des déchets ménagers, des emballages et du verre. Elles améliorent la propreté et l'aspect esthétique urbain par l'absence de bacs roulants à l'extérieur des immeubles et permettent un tri-sélectif plus efficace au sein des logements collectifs.

Le Syndicat Emeraude, a la compétence de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Celui-ci souhaite implanter des bornes de collecte enterrées et amovibles sur des parcelles appartenant à la commune de Franconville, au sein de la Résidence de Cernay sise rues Anne Franck et des Fosses Trempées. Il est donc nécessaire de déterminer par convention les conditions juridiques, techniques et financières de cette implantation.

Le projet de convention tripartite ci-annexé, précise ces conditions. La mise a disposition se fera à titre gracieux au profit du Syndicat Emeraude et de Valestis.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le projet de convention tripartite, mettant gracieusement à disposition du syndicat Emeraude et de Valestis, les parcelles cadastrées AE 975 et 976.**

**16. PROGRAMME 2007 D'ASSAINISSEMENT SUR 10 RUES – LOT N°2 VOIRIE - AUTORISATION DONNÉE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE RETENUE.** (Rapporteur Mme CATUSSE)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 Novembre 2007 pour procéder à l'ouverture des offres concernant le programme d'assainissement des Rues Gabriel Bertin, des Peupliers, des Cèdres, de la Pépinière, de la Sablière, des Bois, des Cotillons, Sous les Regards, Soldini, Claude Bonne.

Au vu de l'analyse de ces offres, le lot n°2 Voirie, l'Entreprise SACER a été retenue pour son offre la mieux-disante au prix de **622 469.02 € HT.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'Entreprise SACER pour un montant de 622 469.02 € H.T (Lot n°2 Voirie).**

**17. RESTRUCTURATION DES OUVRAGES DU SIARE DANS LES SECTEURS DE LA RUE NOYER MULOT ET DE LA RUE PAUL DOUMER – DEMANDE DE SUBVENTION.**

(Rapporteur Mme CATUSSE)

Considérant que le S.I.A.R.E réalise des travaux sur son réseau principal Rue du Noyer Mulot et Rue du Président Doumer, la Commune prend à sa charge les branchements des particuliers. Une délibération sera prise en suivant pour le groupement des commandes et également pour permettre au S.I.A.R.E. de faire les demandes de subventions pour la Commune.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE des subventions auprès des partenaires financiers concernés, AUTORISE le Président du SIARE à déposer un dossier commun pour le compte de la commune auprès de tout organisme afin d'obtenir toute subvention au taux le plus élevé, susceptible d'être attribuée, compte tenu de la nature et du montant des travaux à réaliser, DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents et à intervenir en vue de la bonne application de la présente délibération.**

**18. RESTRUCTURATION DES OUVRAGES DU SIARE DANS LES SECTEURS DE LA RUE NOYER MULOT ET DE LA RUE PAUL DOUMER – GROUPEMENT DE COMMANDES ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES.** (Rapporteur Mme CATUSSE)

Cette délibération complète le point précédent. Afin de faciliter la passation du marché pour le S.I.A.R.E. et pour la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention pour le groupement des commandes quand la procédure sera menée par le S.I.A.R.E.

Un représentant de la Commune doit être nommé pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre le SIARE et la Ville de Franconville pour réaliser les travaux de restructuration des ouvrages du SIARE dans les secteurs de la rue du Noyer Mulot et du Président Paul Doumer à Franconville, DESIGNE le SIARE comme coordonnateur du groupement pour la commande groupée relative aux travaux de restructuration à réaliser, ADOPTE la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.**

#### **19. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « VAL & FORET »** (Rapporteur M. le Maire)

Il appartient au maire de chaque commune membre de l'EPCI de communiquer au Conseil Municipal de la Commune le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activité produit pour l'exercice 2006 par la Communauté d'Agglomération Val & Forêt.**

#### **QUESTION DIVERSE**

Suite à la démission de Monsieur Michel COTTIN, adjoint au maire, il convient de procéder à son remplacement au sein de divers organismes extérieurs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation de Mme Catherine LEFEVRE au sein des organismes suivants :

- Syndicat Intercommunal des Buttes du Parisis,
- Syndicat Intercommunal de chauffage collectif pour la ZUP Sannois/Ermont./Franconville,
- Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE d'approuver la réorganisation et la nomination des nouveaux représentants pour les Syndicats cités ci-dessus.**

#### **DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES du 14 août au 19 octobre 2007**

Le Conseil Municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres du Conseil municipal :

- Convention avec la Ste NACELLES SERVICES pour une formation CACES :

*Signature d'une convention ayant pour objet de former au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité et travail en hauteur les agents le nécessitant. Montant sur 11 jours : 7 881,64 € TTC.*

- Fourniture de produits d'entretien – Marché 07ATE001 :

*Signature d'un marché à procédure adaptée passée avec la Société ADAGE pour un montant entre 20 000 € H.T et 85 000 € H.T*

- Contrat d'entretien et de vérification des installations paratonnerres :

*passé sur les sites de l'Eglise Sainte-Madeleine, Notre Dames des Noues, l'Hôtel de Ville, le Centre de Santé, la Piscine/Patinoire et le Stand de Tir avec la Société MAMIAS pour un montant de 538,20 € TTC.*

- Marché de nettoyage des vitres et appareils d'éclairage dans les bâtiments communaux – nettoyage du auvent « Résidence du Moulin » :

*Signature d'un marché à procédure adaptée passée avec la Société SATURNE pour un montant de 32 362,23 € TTC.*

- Contrat de fourniture de gaz naturel – Crèche du Stade :

*Contrat de fourniture de gaz naturel pour la crèche du Stade avec Gaz de France pour une durée de 3 ans. Les tarifs varieront en fonction du prix du gaz.*

- Convention pour une formation professionnelle :  
*Signature de conventions avec E.F.E. Coursus pour 2 jours de formation (les 15 et 16 octobre 2007) d'un montant de 1.315,60 € TTC.*
  - Fête foraine pour octobre 2007 :  
*Installation de la fête foraine du 13 au 29 octobre 2007 inclus dont l'organisateur devra régler la somme de 7.524,- € pour la remise en état du terrain.*
  - Contrat de cession avec l'Association Couleurs Archipel :  
*Signature de contrat de cession pour 2 séances de contes à la médiathèque le 22 septembre 2007 pour un montant de 800,- €.*
  - Contrat de cession avec la Cie NATURACONTE :  
*Signature de contrat de cession pour 2 séances de contes à la médiathèque le 17 novembre 2007 pour un montant de 350,- €.*
  - Contrat de maintenance des portes automatiques :  
*Signature de contrat de maintenance des portes pour la mairie, l'Ecole de Musique et le Centre de Santé pour une durée de 3 ans ferme d'un montant de 1306,03 € TTC.*
  - Convention pour une formation professionnelle :  
*Signature de conventions avec E.F.R pour 56 heures de formation (du 17 au 24 octobre 2007) pour un montant de 795,34 € TTC.*
  - Convention pour une formation professionnelle :  
*Signature d'une convention avec CIVITAS pour 2 jours de formation (les 19 et 20 septembre 2007) pour un montant de 560 € TTC.*
  - Virements de crédits n°2 au titre de l'année 2007 – Budget Ville :  
*Il y a lieu de procéder aux virements de crédits afin d'équilibrer les lignes budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement sur le Budget Communal de l'exercice 2007.*
  - Désignation de la Ste SERGIC aux fonctions de syndic par le syndicat de copropriété Centre Commercial Montédour dont la commune est copropriétaire.
  - Versement d'une participation de la ville de Viernheim dans le cadre des fêtes de jumelage 2007 :  
*Acceptation de la participation versée par Viernheim de 1744 € à la commune de Franconville pour l'année 2007.*
  - Restauration scolaire – Révision du prix du repas payé à la Sté RGC à compter du 01/09/2007 :  
*Revalorisation du prix du repas dû par la Commune à R.G.C. soit 3,235 € TTC.*
  - Convention avec la Fédération des œuvres Laïques du V.O. dans le cadre du projet « Lire et faire Lire » :  
*Signature de la convention qui prendra effet à partir du 24 septembre jusqu'au 4 juillet 2008.*
  - Location du Théâtre Jean Cocteau et salle Giacometti le 24 janvier 2008 :  
*Signature de la convention de mise à disposition des locaux à la Société APC pour un montant de 4.798 € TTC.*
  - Mise à disposition de la Maison de la Mare des Noues à l'Association HAZ'ART :  
*Signature de la convention de mise à disposition des locaux selon un planning défini.*
  - Achat de papier reprographie et enveloppes – Avenant n°1 – Marché 07COM001 :  
*Signature d'un avenant au marché 07COM001, concernant le rachat de la Société AXELIUM par la Société ANTALIS, qui prendra effet à compter du 28/09/2007.*
  - Séjour hiver 2008 :  
*Signature de marchés à procédure adaptée pour les séjours hiver 2008 du 1<sup>er</sup> mars au 9 mars 2008 : pour les 6/11 ans d'un montant entre 16.200,60 € HT et 21.426,60 € HT, pour les 12/17 ans d'un montant entre 18.194,52 € HT et 24.063,72 € HT.*
  - Participation familiale - Séjour hiver 2008 :
    - 378€ pour le séjour des 6/11 ans
    - 432€ pour le séjour des 12/17 ans.
- Le paiement pouvant s'effectuer en 3 mensualités.*
- Initiation à la conduite d'un deux roues avec Avenir Moto :  
*Convention avec cette Société dont le montant de la prestation s'élève à 950 € TTC.*
  - Mission d'étude technique pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation de l'Ecole Maternelle Ferdinand Buisson :  
*Signature d'un marché pour la réalisation d'une étude technique avec la Société SOCOTEC, offre s'avérant la mieux-disante.*
  - Annulation de la régie d'Avances « Centres de Vacances » :  
*Abrogation de la Régie d'Avances à compter du 31 octobre 2007.*
  - Contrat de prestation avec l'Association NATURACONTE :  
*Signature du contrat de prestation d'un spectacle pour 2 séances à la Médiathèque d'un montant de 350 € TTC.*
  - Etudes techniques tous corps d'état pour la réhabilitation et Extension de l'Ecole Maternelle Ferdinand Buisson :  
*Signature d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une mission d'études et d'interventions techniques avec la STE ETEA d'un montant de 46.644,- € TTC (pour la tranche ferme) et 47.840,- € TTC (pour la tranche conditionnelle).*

- Réhabilitation d'un logement de fonction à Ferdinand Buisson » :  
*Signature de marché à procédure adaptée pour les travaux d'un montant de 21.362,88 € TTC.*
- Prestations de transport en autocars – déplacements réguliers et occasionnels d'enfants et d'adolescents – Marché 07SCO002 :  
*Signature d'un marché à procédure adaptée pour des prestations de service d'une durée d'un an. Montant total des commandes entre 20 000 € HT et 80 000 € HT.*
- Convention avec le Collège Epine Guyon :  
*Signature d'une convention avec la Principale du Collège relative à la mise à disposition de la salle du foyer le jeudi de 11h30 à 14h00 pour les animateurs du Service Jeunesse.*
- Convention pour une formation professionnelle :  
*Signature d'une convention avec MILLENIUM SYNERGIE pour 3 jours de formation (du 3 au 7 décembre 2007) pour un montant de 1.7940 € TTC.*
- Animation sensibilisation aux risques routiers avec l'Automobile Club de l'Ouest :  
*Convention avec cette Société dans le cadre de la journée « sécurité routière » du 27 octobre 2007 dont le montant s'élève à 6554,08 € TTC.*
- Animation sécurité des enfants en voiture avec SECURISSIM :  
*Convention avec cette Société dans le cadre de la journée « sécurité routière » du 27 octobre 2007 dont le montant s'élève à 747 € TTC.*
- Convention pour une formation professionnelle :  
*Signature d'une convention avec CIVITAS pour 1 jour de formation (le 17 décembre 2007) pour un montant de 505 € TTC.*
- Rénovation du parvis du Centre Commercial Cadet de Vaux :  
*Signature d'un marché à procédure adaptée pour la rénovation du parvis avec l'Entreprise CERCIS d'une durée de 8 semaines soit 139.142, - € TTC.*
- Signature d'un contrat de location de matériel d'exposition avec l'Association MIELLERIE DU GATINAIS du 07/11/2007 au 01/12/2007 pour un montant de 179,40 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

A Franconville, le 30 novembre 2007.

**Le Maire  
Député-Honoraire**

**Francis DELATTRE**